

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Coupe Provinciale GAF

Volet individuel

23 au 25 mai 2025

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

MAGNY-GYM

Directeur de la compétition : Robert McKay

Courriel : magnygym.direction@gmail.com

Site web : www.magnygym.com



DATES LIMITES ET FRAIS

- **Date limite d'inscription et de paiement : 4 mai 2025**
- **Date de publication de l'horaire détaillé : 9 mai 2025**
- **Frais d'inscription :**

GAF (N Intro et N6)	150,00 \$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur
- **Frais d'admission des spectateurs :**

Par jour	
En ligne :	À l'entrée :
22,00 \$ / Adulte (13-65 ans)	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
12,00 \$ / Aîné (66 ans et +)	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
12,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
Gratuit / bambin (0 à 5 ans)	Gratuit / bambin (0 à 5 ans)

* Des forfaits 2 et 3 jours seront aussi offerts sur place.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.
2. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - a. Choisissez l'événement, le district (GAF) et le club.
 - b. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - c. Ajoutez les entraîneurs et leur niveau de formation (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - Dans la colonne Certification PNCE, inscrire le plus haut niveau de certification tel qu'écrit dans LE CASIER de l'entraîneur sur www.coach.ca.
 - L'entraîneur qui est le mentor doit être inscrit dans la colonne entraîneur 1.
 - Les assistants entraîneurs et les entraîneurs mentorés doivent être inscrits dans la colonne entraîneur 2, 3 ou 4.
 - Si vous avez des questions sur la certification PNCE de vos entraîneurs, communiquez avec Vanessa Bernier (mandataireformation@gymqc.ca).
 - d. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - e. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - f. Lire la procédure et condition.
 - g. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - h. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - i. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (magnygym.direction@gmail.com).
3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque
 - Libellé au nom de « Club Magny-Gym inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante : 141 boul. Taché est, Montmagny, QC, G5V 1B9.
 - b. Par virement bancaire
 - Transit : 20108
 - Institution : 815
 - Folio : 0176743
4. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
5. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.

SERVICES AUX ENTRAÎNEURS

Aucun repas n'est offert d'emblée aux entraîneurs. S'il le désire, chaque club sera responsable de commander les repas de leurs entraîneurs via le formulaire Excel prévu à cet effet.

- **Coût des repas**
 - Déjeuner : 10\$
 - Dîner : 15\$
 - Souper : 25\$
- **Date limite de commande de repas : 12 mai 2025**

MUSIQUE GAF

Toutes les musiques ont été reçues au courant de la saison. Si vous avez un changement de musique, contactez Christian Turp (cturp@gymqc.ca).

ANNULATION

Se référer à la section **6.13** et **6.13.2** du **Cahier des charges**, disponible sur le site web de Gymnastique Québec (www.gymqc.ca).

6.13.2 FINALITÉS

Les demandes de remboursement doivent être effectuées telles que mentionnées ci-haut. Les délais pour effectuer les demandes sont spécifiques à chaque événement. Les dates limites de demandes de remboursement sont établies selon les règles suivantes :

- Qualification Provinciale, Championnats Québécois et Coupe Provinciale
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de plus de 48 heures précédant le premier jour de compétition : La demande doit être envoyée au plus tard 48 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de moins de 48 heures précédant le premier jour de compétition: La demande doit être envoyée au plus tard 24 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.

SUBSTITUTION D'ATHLÈTE

Se référer à la section **6.14** du **Cahier des charges**, disponible sur le site web de Gymnastique Québec (www.gymqc.ca). Lorsqu'une place se libérera, le club d'appartenance de l'athlète substitut recevra un courriel de la part d'inscription@gymqc.ca.

SERVICES AUX ATHLÈTES ET SPECTATEURS

SERVICE MÉDICAL

Un service de physiothérapie sera disponible sur le site de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Référez-vous au **Bulletin d'information** pour toutes les informations supplémentaires (site de compétition, hébergement, etc.).